SCANIA
Scania France S.A.S.

22.04.2015 MB/SA/0231

ATTESTATION DES DIMENSIONS D'UN VEHICULE

- CENTRE DE GRAVITE - PORTE A FAUX

GENRE : VASP

TYPE : N331C0058019C3CD9CxG280AA200Z2001C

N° D'IDENTIFICATION : YS2P6X20002106214

Nous soussignés SCANIA FRANCE SAS - 2 bd de l'Industrie - ZI d'Ecouflant - 49001 ANGERS CEDEX 01, distributeur accrédité auprès des DRIEE & DREAL,

Autorisons sur ce châssis équipé de 8 bouteilles de 82 L de gaz (carburant GN) et d'accessoires supportant ces bouteilles une majoration du PTAC de + 400 kg.

Autorisons sur ce châssis carrossé BOM un centre de gravité Y de 0,878 m, ainsi que le porte à faux à 3,937 m par rapport à l'axe théorique, et une longueur hors tout de 9,280 m , à condition de respecter les charges maxi par essieu :

Essieu 1 (kg) 8000
Essieux 2&3 (kg) 11500 + 7500 = 19000

Autorisons sans restriction l'utilisation d'un PTAC de 26000 kg (+400 kg accessoires bouteilles gaz)

M. BUFFENOIR
Responsable Homologation

SCANIA
Scania France S.A.S.
2, Boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecouflant
B.P. 30106 49001 Angers Cedex 01 – France
Tel : 02 41 41 33 33
HOMOLOGATION – Réf. 1/IH/14/09/05

SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE CERTIFIE Qualité / Environnement DNV

SCANIA
Scania France S.A.S.

22.04.2015 MB/SA/0237

ATTESTATION DES DIMENSIONS D'UN VEHICULE

- CENTRE DE GRAVITE - PORTE A FAUX

GENRE : VASP

TYPE : N331C0058019C3CD9CxG280AA200Z2001C

N° D'IDENTIFICATION : YS2P6X20002106214

Nous soussignés SCANIA FRANCE SAS - 2 bd de l'Industrie - ZI d'Ecouflant - 49001 ANGERS CEDEX 01, distributeur accrédité auprès des DRIEE & DREAL,

Certifions que le véhicule désigné ci-dessus est conforme sorti de notre usine équipé d'équipements et accessoires d'une motorisation à carburant à gaz (GN) d'un poids de :

- 780 kg en configuration 8 bouteilles de gaz (160 m^3)

Autorisons dans la limite de la Masse en Charge Maximale Techniquement Admissible (F1) de 27000 kg, de pouvoir augmenter le Poids Total Autorisé en Charge de 400 kg (conformément à l'Article R312-4 du Code de la Route, permettant de bénéficier dans la limite maximale d'une tonne de dérogation correspondant au poids en ordre de marche des accumulateurs et de leurs accessoires), les mentions F1, F2 et F3 restant inchangées.

Autorisons la déclaration de la valeur égale à cette limite de 400kg dans les champs Z1 à Z4 du certificat d'immatriculation à savoir :

- Z.1 : Gaz compr. + 400 kg

Le véhicule reste en tous points conforme à la réception par type e4*2007/46*0039*15.

SCANIA
Scania France S.A.S.
2, Boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecouflant
B.P. 30106 49001 Angers Cedex 01 – France
Tél. : 02 41 41 33 33
HOMOLOGATION Réf. 1/H/14/09/05

M. BUFFENOIR
Responsable Homologation

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ CERTIFIÉ Qualité / Environnement DNV